

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE VILLEMUR-SUR-TARN

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10 AVRIL 2017

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT et le LUNDI 10 AVRIL à 19 heures 00, les membres du conseil municipal de la Commune de Villemur-sur-Tarn se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de **M. Jean-Marc DUMOULIN, Maire**, sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 04 avril 2017.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Jean-Marc DUMOULIN, M. Nicolas REBEIX, Mme Aurore DUQUENOY, M. Georges CHEVALLIER, M. Daniel BOISARD, Mme Hanan BELGIOINO, M. Alain GARDELLE, Mme Agnès PREGNO, M. Jean-Michel MICHELOT, Mme Virginie DOS SANTOS, Mme Corine BRINGUIER, M. Laurent GROUSSOLE, M. Dominique MARIN, Mme Alexandra DUBOIS, M. Damien PENDARIES, M. Vincent LARSONNEAU, Mme Christiane RASCAGNERES, M. Jean-Claude BOUDET, Mme Maryse WOLFF, M. Daniel REGIS, Mme Emilie SERRIS (présente à partir du 5^{ème} point).

ÉTAIENT REPRESENTES :

Mme Nathalie GILARD a donné pouvoir à M. Daniel BOISARD
M. Michel MORDA a donné pouvoir à M. Dominique MARIN
Mme Corinne BERTIN donne pouvoir à M. Alain GARDELLE
Mme Amandine BERGIA donne pouvoir à Mme Virginie DOS SANTOS,
Mme Brigitte ARNAL a donné pouvoir à Mme Maryse WOLFF
M. Jean-Claude AMIEL a donné pouvoir à M. Jean-Claude BOUDET

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

M. Patrick GUY
M. Ludovic PORTA

Mme Aurore DUQUENOY a été élue **SECRETAIRE**.

Membres en exercice : 29
Membres présents : 21

Membres absents : 02
Pouvoirs : 06

Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer.

Adoption du Procès-Verbal en date du 13 mars 2017

Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.

1 – Compte de gestion 2016, Budget Principal

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Georges CHEVALLIER, Maire-Adjoint délégué aux Finances qui indique qu'il s'agit de la comptabilité suivie par le trésorier. Il est en tout point conforme avec le Compte Administratif.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- *Approuve le Compte de Gestion 2016 du Budget Principal tel que présenté.*

2 – Compte Administratif 2016, Budget Principal

Le compte administratif est le document comptable tenu par l'ordonnateur, il retrace toutes les écritures de l'année écoulée. Le Maire étant l'ordonnateur, il ne siège ni ne vote durant l'examen de ce point.

Monsieur Georges CHEVALLIER présente le Compte Administratif 2016 aux conseillers.

Voir annexes.

Dépenses de fonctionnement :	5 708 870 euros
Recettes de fonctionnement :	6 962 299 euros
Solde 2016 de fonctionnement :	1 253 429 euros
Rappel solde reporté :	991 496 euros
Total excédent de fonctionnement :	2 244 925 euros
Rappel, recettes exceptionnelles 2016 :	762 587 euros
Dépenses d'investissement :	3 204 961 euros avec RAR
Recettes d'investissement :	2 966 271 euros avec RAR
Déficit d'investissement :	238 690 euros

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité moins le Maire :

- *Approuve le Compte Administratif 2016 du Budget Principal.*

Monsieur le Maire reprend la présidence de l'Assemblée.

3 – Vote des taux d'imposition 2017

Conformément aux engagements pris, il est proposé de maintenir les taux de fiscalité inchangés en 2017.

Pour rappel, les taux communaux sont les suivants :

Taxe d'habitation :	19,22 %
Taxe foncière « bâti » :	22,56 %
Taxe foncière « non bâti » :	114,85 %

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- *Décide de maintenir les taux de fiscalité 2017 tels qu'énoncés supra.*

4 – Affectation des résultats

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Georges CHEVALLIER qui indique qu'il est proposé d'affecter 238 690 euros en investissement afin de combler le déficit 2016.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- *Approuve l'affectation du résultat 2016 du Budget Principal,*
- *Dit que le reste de l'excédent sera maintenu en fonctionnement*

Madame Emilie SERRIS arrive en séance.

5 – Budget Primitif 2017, Budget Principal, dont subventions aux associations.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Georges CHEVALLIER, Maire-Adjoint délégué aux Finances afin de présenter le Budget Primitif 2017.

Il est proposé de le voter par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement.

Voir annexes.

Dépenses de fonctionnement : 7 992 830 €

Recettes de fonctionnement : 7 992 830 € (dont excédent : 2 006 168,34 €)

L'excédent prévisionnel sera mis en dépenses imprévues et provisions.

Dépenses d'investissement : 3 155 691 euros dont 2 454 000 euros d'opérations.

Recettes d'investissement : 1 944 500 euros

Le déficit prévisionnel est comblé par un virement du fonctionnement.

Monsieur Georges CHEVALLIER précise qu'en ce qui concerne les dotations d'Etat, elles continuent à se réduire. Elles sont passées d'environ 980 000 euros en 2014 à moins de 650 000 euros en 2017 soit 300 000 euros de recettes en moins dans le budget.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité moins 6 abstentions :

- *Approuve le Budget Primitif 2017 chapitre par chapitre, opération par opération.*

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Alain GARDELLE, Maire-Adjoint délégué aux Associations qui présente le tableau des subventions aux associations, communiqué en annexe. Comme en 2016, il comprend une part fixe et une part variable en fonction des projets.

Monsieur Alain GARDELLE explique que certaines dépenses associatives ont encore été payées directement par la commune. Il indique que le budget global des subventions sera d'environ 160 000 euros. A titre de comparaison, il est de 68 000 euros à Fronton.

Monsieur Daniel REGIS demande un complément d'information sur la subvention à la MJC Région qui est supprimée. Monsieur Alain GARDELLE rappelle que cette subvention de 37 000 euros (ramenée à 28 000 euros en 2016) était très importante au regard du volume global des subventions de la commune. Dans les choix, les associations locales ont été privilégiées. Monsieur le Maire rappelle les contraintes financières pesant sur la commune. Monsieur Nicolas REBEIX revient également sur les divers échanges entamés avec la MJC Région qui n'ont pas reçu de réponse sauf depuis février 2017 et la décision de la commune. Monsieur le Maire indique que des évolutions sont possibles entre les différents acteurs du territoire en matière de jeunesse. C'est ce qui a été évoqué lors de diverses rencontres. Monsieur le Maire poursuit en remerciant les acteurs et les bénévoles pour leur engagement et regrette que la relève semble difficile à trouver pour certaines associations. Il rappelle le soutien de la commune à une association culturelle de grand talent en difficulté, l'Usinotopie. Il indique que les « collectifs » n'ont pas de reconnaissance juridique mais que la commune les soutient au travers des associations même si cela pose des difficultés de « portage ». Monsieur Daniel REGIS demande si la suppression du poste de coordination « MJC Région » ne va pas mettre en péril la MJC et les actions futures. Monsieur le Maire indique qu'il faut continuer de travailler avec les différents acteurs comme cela se fait par exemple avec le club ado (Tour Papou par exemple). Monsieur Jean-Claude BOUDET revient sur les contacts avec la MJC Région qui sont restés sans retour. Ces contacts laissent à supposer que l'action de la MJC Région sur la commune ne convenait pas. Monsieur Nicolas REBEIX explique que des contacts ont été pris avec les acteurs locaux de la MJC pour évaluer les difficultés potentielles, faire un état des lieux et pérenniser les activités. Sans état des lieux, comment rebondir et accompagner les associations qui seraient en difficultés. Monsieur Daniel BOISARD rappelle que sur la jeunesse, l'histoire de Villemur fait qu'il y a deux associations (Espace Jeunes et la MJC) qui doivent travailler ensemble. Il insiste sur la considération de la municipalité envers les bénévoles et s'excuse si parfois il a semblé qu'il y avait un manque de concertation. Il rappelle que la personne en charge de la coordination a trouvé un poste très intéressant. Il indique que les contacts et réunions sont nombreuses avec la MJC et les bénévoles et que la commune apportera son soutien plein et entier.

Monsieur Jean-Claude BOUDET demande pourquoi la subvention pour l'association des commerçants « Trait d'Union » est placée en réserve sans être votée aujourd'hui. Madame Agnès PREGNO explique qu'aucune demande n'a été déposée et qu'il semble que l'association soit prochainement mise en sommeil si la prochaine Assemblée Générale ne trouve pas de personne pour s'en occuper. Monsieur Alain GARDELLE prend comme exemple le vide grenier de la Saint Marc, traditionnellement organisé par les commerçants qui l'est cette année par Madame Agnès PREGNO. Il rappelle que toutefois, la subvention est mise en réserve.

Monsieur le Maire rappelle les bons résultats du club de rugby Villemur/Fronton et indique que la commune maintient son effort qui est 3 fois supérieur à celui de la commune de Fronton.

Monsieur Alain GARDELLE explique que la subvention de l'école de musique est en légère baisse car les excédents sont très importants. Il rappelle que la commune soutient la création du festival « Musique du Monde ».

Certains élus n'ont pas pris part au vote car « Président ou Membre » d'une des associations concernées par le vote des subventions 2016 :

- M. Dominique MARIN - « Comité des Fêtes du Terme »
- M. Corinne BRINGUIER - « Comité des Fêtes de Magnanac ».
- M. Alain GARDELLE – « Associations des Anciens de Labinal Villemur »
- M. Jean-Claude AMIEL - « Pétanque Magnanacoise »

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité moins 7 abstentions pour le vote de la subvention à la MJC :

- *Approuve ligne à ligne les subventions telles que présentées dans le tableau annexé,*
- *Dit que les crédits sont prévus au BP 2017,*
- *Demande à Monsieur le Maire de procéder aux formalités nécessaires.*

6 : Compte de gestion 2016, Budget Annexe Portage de repas.

Il s'agit de la comptabilité suivie par le trésorier. Il est en tout point conforme avec le Compte Administratif.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- *Approuve le Compte de Gestion 2016 du Budget Portage des Repas.*
- *Demande à Monsieur le Maire de procéder aux formalités nécessaires.*

7 : Compte Administratif 2016, Budget Annexe Portage de repas

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil, Monsieur Georges CHEVALLIER, prend la parole pour présenter ce point.

Il s'agit de présenter le Compte Administratif par chapitre.

Voir annexe.

Total dépenses de fonctionnement : 131 599 euros

Total recettes de fonctionnement : 131 535 euros

Excédent reporté : 64 euros

Le solde de ce budget est donc de « 0 ».

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité moins le Maire :

- *Approuve le Compte Administratif 2016 du Budget Portage des Repas.*

8 : Budget Primitif 2017, Budget Annexe Portage de repas.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Georges CHEVALLIER, Maire-Adjoint délégué aux Finances afin de présenter le Budget Primitif 2016 du Budget « Portage des Repas ».

Voir annexe.

Dépenses de fonctionnement : 139 200 euros

Recettes de fonctionnement : 139 200 euros

La subvention d'équilibre du budget général est de 9 200 euros en prévision contre une prévision de 11 936 euros en 2016 pour 4 487 euros réalisés.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- *Approuve le Budget Primitif 2017 du Budget Portage des Repas chapitre par chapitre.*

9 : Tarifs 2017.

Voir annexe.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Alain GARDELLE, Maire-adjoint délégué aux Associations, qui informe l'assemblée qu'il s'agit de remettre à jour certains tarifs. Ceux du restaurant scolaire, de la piscine ou de la médiathèque sont proposés inchangés. Une évolution est à prévoir sur les locations de salles et une adaptation est prévue sur les scans en particulier (tarif non déterminé auparavant).

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- Approuve les nouveaux tarifs applicables au 1^{er} mai 2017.
- Demande à Monsieur le Maire de procéder aux formalités nécessaires.

10 : Indemnité des élus.

Il s'agit de supprimer la référence à l'indice maximum « 1015 » suite à la réforme des grilles indiciaires de la fonction publique territoriale. L'indice de référence passe de 1015 à 1022.

Monsieur Daniel Régis demande l'impact sur les indemnités. Monsieur le Maire explique que la valeur du point étant d'environ 4,50 euros brut, l'impact est de 31,5 euros brut sur lequel il faut appliquer le pourcentage de l'indemnité. Ainsi, pour un élu ayant une indemnité de 40% de l'indice, la hausse sera de 12,5 euros brut.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- Demande la modification de la délibération des indemnités des élus
- Demande à Monsieur le Maire de procéder aux formalités nécessaires.

11 : Tableau des effectifs.

Comme chaque année, il convient de créer les emplois saisonniers (Piscine et autres). Il convient également de renouveler un emploi d'avenir aux services techniques et de permettre la conclusion de contrats de 2 ou 3 ans pour certains déjà en poste mais renouvelés tous les 6 mois. Le tableau des effectifs n'est pas modifié en nombre.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- Approuve les propositions telles que présentés supra
- Demande à Monsieur le Maire de procéder aux formalités nécessaires.

12 : Demande de garantie d'emprunt OPH 31.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Georges CHEVALLIER, Maire-Adjoint délégué aux Finances qui explique qu'il s'agit de garantir deux emprunts de l'OPH 31 qui réalise des travaux de réhabilitation énergétique sur les immeubles « Saint Exupéry ». Cette garantie est accordée à hauteur de 30% des montants des prêts.

Prêt n°1 : 384 000 euros soit une garantie de 115 200 euros (Eco prêt, CDC, 0,75%)

Prêt n°2 : 280 000 euros soit une garantie de 84 000 euros (Eco prêt, CDC, 0,75%)

Pour rappel, ces garanties d'emprunt sont obligatoires.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- Approuve les deux garanties de prêt telles que présentées supra ,
- Demande à Monsieur le Maire de procéder aux formalités nécessaires.

13 : Tirage au sort des jurés d'assises 2018.

Comme chaque année, il s'agit de procéder au tirage au sort des jurés d'assises. Pour rappel, il convient de tirer au sort 15 personnes au moins âgées de 23 ans au 1^{er} janvier 2018.

Ce point est reporté au prochain Conseil Municipal.

14 : Rétrocession « La Massague ».

Voir annexe.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur Nicolas REBEIX, Maire-adjoint délégué à l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable qu'il s'agit d'intégrer dans le domaine public communal les voies et réseaux du lotissement. En effet, 80% des lots sont construits. Un PV de réception sera annexé suite à une visite contradictoire.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- *Approuve la rétrocession dans le domaine public communal des voies et réseaux du lotissement « La Massague » telle que présentée en séance,*
- *Demande à Monsieur le Maire de procéder aux formalités nécessaires.*

15 : PUP « Magnanac »

Voir annexe.

Monsieur Nicolas REBEIX, Maire-adjoint délégué à l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable informe l'assemblée que dans le cadre de l'aménagement urbain de Magnanac, il s'agit de mettre en place un PUP. Il se décompose en deux : le PUP « voie de raccordement » sur les parcelles appartenant à la commune et M. DU BERNARD et le PUP « élargi » prenant en compte les zones urbaines immédiatement desservies par le giratoire.

Le Conseil, après discussion, le quorum étant vérifié, à l'unanimité :

- *Approuve le projet de Plan Urbain Partenarial tel que décrit supra.*
- *Mandate Monsieur le Maire pour l'accomplissement de toutes les formalités administratives et contractuelles afférentes à la bonne exécution de la présente décision.*

L'Ordre du Jour est clôturé à 20h15.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Jean-Claude BOUDET demande ce qu'il en est du remboursement d'assurance suite au sinistre Brusson. En effet, il semble normal que les 600 000 euros soient affectés sur le site. Monsieur le Maire indique que des travaux de sécurisation ont eu lieu (75 000 euros) et que des projets sont en cours, avec la complexité connue dans cet ensemble (Surface, état, PPRI...).

Monsieur Daniel REGIS demande à ce que l'affichage électoral sauvage soit réprimandé.

QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Marie-Gabrielle GIMENEZ demande ce qu'il en est du Conseil Municipal des Jeunes. Monsieur Daniel BOISARD explique que le précédent a terminé son action en novembre 2016. Un travail est en cours y compris avec le collège afin d'en constituer un nouveau, plutôt sur la tranche CM2, 6^{ème}, 5^{ème}.

Monsieur DAVOUST, bénévole de la MJC souhaite faire part du sentiment d'injustice ressenti du fait du manque de concertation. Il rappelle que la MJC est le « carrefour » de beaucoup d'actions. Si les clubs continueront d'exister, les autres actions sont nécessairement remises en cause car les bénévoles ne pourront pas les porter.

Madame Marie-Gabrielle GIMENEZ demande si la création d'une commission extra-municipale Culture ne serait pas une bonne idée. Monsieur le Maire indique qu'il faut continuer de travailler en concertation avec les associations œuvrant dans ce domaine. Il poursuit en indiquant que les personnes intéressées sont hélas rares et s'épuisent souvent. Il confirme que parfois, les commissions « extra-municipale » fonctionnent bien, comme le groupe de travail sur le stationnement et la circulation en hyper centre.

Monsieur le Maire clôture les questions diverses au public.

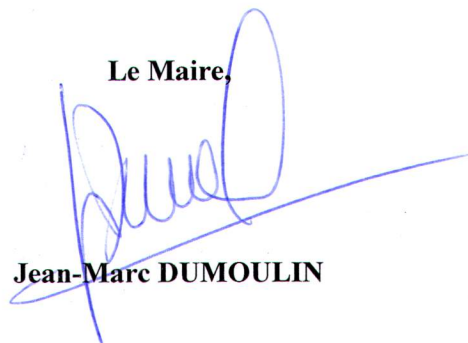
Le Secrétaire de séance,



Aurore DUQUENOY



Le Maire,



Jean-Marc DUMOULIN